



Droits de retraite

Par Mich1953

Bonjour

Après avoir liquidé toutes mes retraites fin 2015 , j'ai exercé une activité d'autoentrepreneur (BNC ingénieur conseil) entre 2016 et 2018. Pendant ces 3 années j'ai du payer environ 18500 euro de cotisations . A l'époque il était dit que c'est pour la solidarité. En 2023 avec la nouvelle loi de retraites et surtout avec les nouvelles dispositions sur le cumul emploi-retraite je me suis dit que ça peut être intéressant pour moi. J'ai écrit à la CIPAV et un conseiller m'a répondu que la réforme globale de retraites me permettra de cumuler des nouveaux droits et qu'il me transmettra bientôt les détails. J'attends depuis 2 mois et demi. Ma question est si vous avez des informations à ce sujet , car la loi 2023 stipule des droits supplémentaires pour le cumul emploi-retraite pour une activité commencée à partir de 01.01.2023. Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

M xxxxxxxxx anonymisation

Par AGeorges

Bonjour Mich,

Jusqu'à 2199? pour 2023 si vous avez liquidé des retraites complètes.

C'est ce que l'on trouve aujourd'hui sur le net.

Les informations arrivent peu à peu.